Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_056_002-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PAUMIER Vanessa, TRÉMOUREUX Audrey, MM : CHEREL Emmanuel, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, GUILLOT Sandrine,

Absents ayant donné procuration : PENIGUEL Anne-Laure, MARTIN Alice, BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, VENET Clément, VOLAND Christian

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDROT Jean-Marc

2026_056 – Elections des membres de la commission d'appel d'offre – précision sur le mode de vote

Lors de la séance du 30 mars 2026, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.
La Préfecture a contacté les services de la commune pour demander, par sécurité juridique, de prendre une nouvelle délibération pour clarifier le mode de vote des membres.
Il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2, L1411-5 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 30 mars 2026,

Considérant qu'il convient de clarifier le mode d'élection des membres de la commission d'appel d'offre ;

Considérant la présence d'une liste candidate :

Liste commune

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 04/05/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_056_002-DE

Candidatures aux postes de titulaires :

1 - Titulaire Christophe ROUL
2 - Titulaire M. Timothée L'HERNAULT
3 - Titulaire Mme Alice MARTIN
4 - Titulaire M. Marcel DIVET
5- Titulaire Maëla LE CORRE

Candidatures aux postes de suppléants :

1- Suppléant Mme Céline FOUREL
2- Suppléant M. Serge MENOUX
3- Suppléant Mme Thérèse PLANCHENAULT
4- Suppléant M. Jean-Marc GENDROT
5- Suppléant M. Clément VENET

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :
1- Faire application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales et de recourir au vote à main levé,
2- Approuver la désignation de la liste commune présentée.

Sont donc désignés en tant que :
Titulaires :

1 - Christophe ROUL
2 - M. Timothée L'HERNAULT
3 - Mme Alice MARTIN
4 - M. Marcel DIVET
5- Maëla LE CORRE

Suppléants :
1- Mme Céline FOUREL
2- M. Serge MENOUX
3- Mme Thérèse PLANCHENAULT
4- M. Jean-Marc GENDROT
5- M. Clément VENET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN